



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

CALENDRIERS 2018 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE- MARGUERITE-ESTÉREL

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la susdite ville, à toutes les personnes intéressées en conformité avec l'article 320 de la *Loi sur les Cités et villes* :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson a adopté par la résolution # 6149-11-2017 son calendrier des séances ordinaires à venir pour l'année 2018 qui se tiennent les lundis aux dates suivantes à 19 h, à moins d'indication spécifique :

Date
22 janvier 2018
19 février 2018
19 mars 2018
16 avril 2018
Mardi 22 mai 2018
18 juin 2018
16 juillet 2018
20 août 2018
17 septembre 2018
15 octobre 2018
19 novembre 2018
17 décembre 2018

QUE le conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel a adopté par sa résolution # AG-883-12-2017 son calendrier des séances ordinaires à venir pour l'année 2018 qui se tiennent les lundis aux dates suivantes à 18 h 30, à moins d'indication spécifique :

Date
22 janvier 2018
16 avril 2018
18 juin 2018
15 octobre 2018
17 décembre 2018

Ces séances auront lieu dans la Salle du Conseil municipal située au 88, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

Donné à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 20 décembre 2017.

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis public ci-haut concernant les sujets précités à la page ___ de l'édition du 20 décembre 2017 du journal Accès, Le Journal des Pays-d'en-Haut. De plus, une copie dudit avis a été affichée par la soussignée au babillard de l'hôtel de ville et sur le site Internet de la Ville à la date précitée.

Judith Saint-Louis